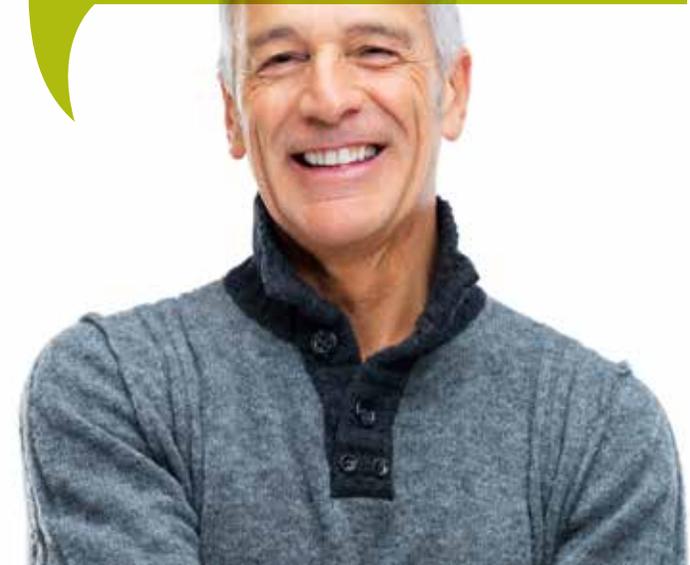


“Je me suis enregistrée sur la plateforme CoZo. Mon médecin traitant peut ainsi suivre plus facilement tous mes examens.”



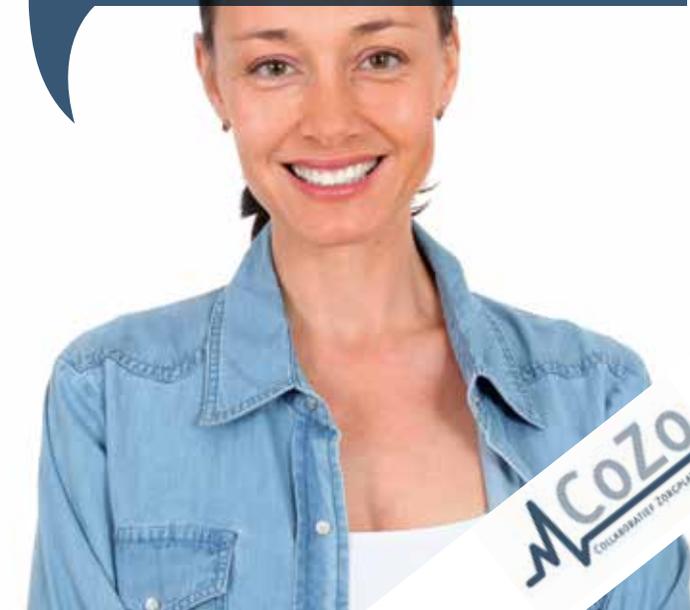
“Depuis que je suis connecté à la plateforme CoZo, mon médecin de famille connaît tous les détails de mon séjour à l’hôpital avant même ma sortie.”



Grâce à CoZo, je suis serein: je sais que mon médecin de famille sera au courant de tous les examens et traitements effectués au cours de mon séjour à l’hôpital.”



“En m’enregistrant sur la plateforme CoZo, j’évite de nombreuses répétitions d’analyses et d’examens ennuyeux à ma fille.”



Pour de plus amples informations :

À propos de la plateforme CoZo : www.cozo.be ou dans l’un des institutions affiliés.

À propos de la plateforme eHealth du gouvernement fédéral : www.patientconsent.be

Sur le site www.cozo.be/instellingen, vous trouverez une liste non-exhaustive des hôpitaux, des établissements psychiatriques, des laboratoires extramurales, des centres radiologiques et des **organisations de médecins généralistes qui ont actuellement accès directement à la plateforme CoZo.**

V.U. Christiaan Pelet, Universitair Ziekenhuis Gent, Corneel Heymanslaan 10, 9000 Gent



De meilleurs soins grâce au système d'échange de vos données médicales

Vous souhaitez recevoir les meilleurs soins. Vous souhaitez donc que tous les prestataires de soins qui vous encadrent disposent des informations exactes concernant votre état de santé : résultats d'analyses, résultats d'imagerie médicale, décharges, rapports d'interventions chirurgicales, Toutefois, ces données sont souvent conservées dans des dossiers détenus par différents prestataires de soins. La plateforme collaborative CoZo permet l'échange rapide et sécurisé, par voie électronique, de toutes vos données médicales entre les prestataires de soins qui s'occupent de vous. Dans le respect bien entendu de vos droits en tant que patient. Et uniquement avec votre consentement.

Plus que 100 institutions ont accès à la plateforme CoZo. Si vous vous enregistrez sur la plateforme CoZo, votre médecin généraliste pourra avoir accès à votre dossier médical dans l'hôpital où vous êtes admis(e) et pourra ainsi mieux suivre votre traitement.

Le projet CoZo s'inscrit dans le cadre du projet national eHealth. Ce projet a pour objet de favoriser l'échange efficace et rapide par voie électronique de toutes les données médicales des patients entre tous les prestataires de santé qui sont chargés d'encadrer et de suivre ces patients en Belgique.

Echange sécurisé de toutes les données médicales

La plateforme collaborative CoZo est une plateforme électronique hautement sécurisée. Seuls les prestataires de soins qui s'occupent de vous, à un moment donné, ont accès à vos données médicales.

- Vous décidez vous-même à quel prestataire de soins et à quelle donnée médicale vous souhaitez donner accès. Vous pouvez d'ailleurs exclure certains prestataires de soins ou certaines données. Seuls les médecins impliqués dans votre traitement peuvent consulter les données de votre dossier, pour lesquelles vous avez donné votre consentement. Cet accès est automatiquement refusé après un certain temps, par exemple, à l'issue de votre traitement au sein d'un établissement hospitalier ou si vous changez de médecin généraliste.
- Les prestataires de soins n'ont accès qu'aux données pertinentes de votre dossier par le biais d'une connexion sécurisée. Ils doivent prouver leur identité au moyen de leur carte d'identité électronique.
- A tout moment, vous pouvez voir quels prestataires de soins ont consulté vos données médicales.
- Vos données médicales sont toujours conservées chez les prestataires ou établissements de soins qui ont constitué votre dossier. Vos données seront uniquement échangées avec d'autres prestataires de soins si cela s'avère nécessaire dans le cadre de votre traitement. Ainsi, ces données ne seront jamais centralisées en un seul point.

Garantie de confidentialité des données

- L'échange électronique via la plateforme CoZo est soumis à la loi sur la protection de la vie privée ainsi qu'à la loi relative aux droits du patient.
- Vous avez le droit d'accéder à vos propres données personnelles et de les modifier.
- Le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé définit clairement, par groupe de prestataires de soins, quelles données ceux-ci peuvent consulter.
- Pour qu'un prestataire de soins puisse consulter vos données médicales, le système contrôle que vous êtes effectivement en traitement chez ce prestataire de soins.

Enregistrement

- Vous pouvez vous enregistrer gratuitement en donnant votre consentement dans l'hôpital où vous êtes admis(e) ou lors d'une visite chez votre médecin généraliste. Vous pouvez également vous enregistrer vous-même au moyen de votre carte d'identité électronique et code PIN, sur le site www.cozo.be, sur le site eHealth ou sur www.patientconsent.be.
- Si vous ne souhaitez pas que d'autres prestataires de soins puissent consulter votre dossier médical, vous pouvez refuser de donner votre consentement. Vous ne devez en aucun cas justifier votre refus. Ce refus concerne uniquement l'échange des données médicales dans le cadre de ce projet. Cela ne signifie donc pas que vous refusez la prestation de soins.
- Vous pouvez, à tout moment, changer d'avis et retirer votre consentement ou annuler votre refus. De nouveau au moyen de votre carte d'identité électronique et code PIN, sur le site www.cozo.be.